Envoyé en préfecture le 19/12/2023

Reçu en préfecture le 19/12/2023

Publié le

ID: 007-200091601-20231212-2023113-DE



DEPARTEMENT ARDECHE ARRONDISSEMENT PRIVAS

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

		SEANCE DU 12/1:	2/2023
Date de Convocation	30/11/2023		
Nombre de Délégués			
En exercice 69	Présents 49	Votants 54	Pouvoirs 5

L'an deux mille vingt-trois le douze décembre à 17 heures 00, le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la salle des fêtes Edith Piaf 07250 Le Pouzin, sous la présidence de Mr Jean Leynaud

Présent(e)s: Mr Leynaud Jean, Mr Féougier Adrien, Mme Bacconnier Céline, Mr Boyer Yves, Mme Serre Laetitia Mr Sallier Alain, Mr Giraud François, Mr Amblard Cyril, Mr Jeanne Jean-Pierre, Mme Gigon Christine, Mr Gilles Arnaud, Mr Sangès Marc-Antoine, Mme Cotta Rachel, Mr Reynaud Bernard, Mme Bernard Françoise, Mr Louahala Ali-Patrick, Mr Fougier Sébastien Mr Vignal Christophe, Mr Ambert Gérard, Mme Diatta Patricia, Mme Tolfo Pascal, Mr Veyreinc François, Mme Vernet Christine, Mr Blache François, Mr Mazzini Didier, Mr Rochette Thierry, Mr Chausi Clément, Mr Faure Olivier, Mr David Henri, Mme Mouton Josiane, Mr Vernet Sébastien, Mr Dutrieux Jean Louis, Mr Rossetti Bernard, Mme Brivet Sylvette, Mr Coste Jérôme, Mr Hubert Francis, Mr Fougeirol Julien, Mr Rouby Thierry, Mr Bernard Alain, Mme Vincent Josette, Mr Arto Jean, Mr Pasero Fabien, Mme Chareyre Sandrine, Mr Levêque Michel, Mr Jourdan Maurice, Mr Chaize Dominique, Mr Savatier Paul, Mr Louche Alain, Mr Hilaire Robert.

Excusé(e)s: Mr Baconnier Alain, Mr Negre Emilien, Mme Prevost Marie, Mr Hermier Fabrice, Mr Cros Samuel, Mr Thery Jacques, Mr Tonkens Gerben, Mme Serre Marie-Josée, Mme Faure Roalina, Mr Bouchet Marc, Mr Sady Roland, Mme Briet Micheline, Mr Monteux Christophe, Mr Vidal Jean Claude, Mme Brielle Victoria, Mr Vivat Yann, Mr Heyraud Michel, Mr Roche Stéphane, Mr Tramoni Philippe, Mr Giraud Francis, Mme Labeille Stéphanie, Mme De Clercq Valérie, Mr Aurias Mickaël.

<u>Pouvoirs</u>: Mme Prevost Marie a donné pouvoir à Mme Serre Laetitia, Mr Monteux Christophe a donné pouvoir à Mr Chausi Clément, Mme Brielle Victoria a donné pouvoir à Mr Leynaud jean, Mr Heyraud Michel a donné pouvoir à Mr Rossetti Bernard, Mr Roche Stéphane a donné pouvoir à Mme Brivet Sylvette.

Secrétaire de séance : Mr Didier Mazzini

2023/113: Tarifs applicables au 1er janvier 2024

Monsieur le Président expose au Comité Syndical, que le contexte conjoncturel est toujours aussi difficile. En effet, il persiste une forte variabilité des couts de l'énergie malgré les amortissements mis en place. Il persiste toujours également une forte hausse du prix des carburants, de nos fournitures, des marchés travaux (avec 20 à 23% sur nos dernières consultations), mais également de l'ensemble des prestations à commander.

Lors de cette année, le budget SYDEO de la section de fonctionnement, a connu des dépassements sur les dépenses à caractère générales avec notamment :

- Les travaux de casses et de fuites
- Les carburants et entretien des véhicules
- Les dépenses d'énergie très importantes malgré l'amortisseur
- La sous-traitance de manière générale

Envoyé en préfecture le 19/12/2023 Reçu en préfecture le 19/12/2023

Publié le

ID: 007-200091601-20231212-2023113-DE

De plus, des dépassements ont également eu lieu sur les dépenses relatives aux charges financières concernant les emprunts à taux variables.

En parallèle, SYDEO a enregistré une diminution de l'assiette de facturation de l'eau, liée aux baisses de consommation des abonnés, suite à ce nouvel épisode de sècheresse de cette année 2023 ; ainsi qu'une diminution des recettes pour la création de branchements neufs particuliers.

Cette situation viendra remettre en cause la totalité de nos capacités d'autofinancement dans les années à venir voire pourrait générer à terme un déficit de fonctionnement.

C'est pourquoi il est proposé une hausse des tarifs sur l'ensemble du territoire afin de permettre le maintien de nos capacités d'investissement, de 0,21 €/m³HT.

Cette augmentation ne concerne que le prix au mètre cube et non les abonnements et n'a pour objectif que de venir compenser les hausses de tarifs généralisés des fournitures, services et travaux commandés par le Syndicat. Une réflexion d'ensemble sur la structure tarifaire et les besoins de financement sera conduite en 2024 afin de fixer définitivement la politique tarifaire du Syndicat.

Ceci exposé,

- Vu l'article 2224-12-4 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu l'avis de la Commission des Finances du 16 novembre 2023 qui demande l'analyse d'autres scénarios par le Bureau;
- Vu l'avis du Bureau du 30 novembre 2023;
- Considérant un contexte de hausse généralisée des prix ;
- Considérant la nécessité d'équilibre du budget M49 de la collectivité ;
- Considérant que certains périmètres nécessitent des travaux de rattrapage structurel important ;
- Considérant le souhait de maintenir notre capacité d'investissement.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, par 51 voix pour,0 contre et 3 abstentions :

- Décide de fixer les tarifs conformément à l'annexe jointe à la présente délibération.
- Autorise le Président à signer tout acte relatif à l'exécution de la présente délibération

Ainsi délibéré les jours, mois et an susdits Pour extrait conforme à l'original, Ont signé au registre tous les membres présents Certifié exécutoire par Le Président Le Pouzin, le 12/12/2023

Le Présiden, Jean Leynaud

route du Barrage 07250 LE POUZÍN Tél: 04 75 63 81 29 sydeo.fr